

Inscription en Master Meef, Mention PIF, parcours CIREF (2^{ème} année)

Le Rectorat et l'Inspé de l'académie de Reims favorisent la **diplomation à niveau Master des** personnels de l'académie de Reims par l'accès au master MEEF, mention Pratiques et ingénierie de formation (PIF). Dans ce cadre, il est proposé aux personnels de l'académie, titulaires d'un bac+4 ou ayant une expérience d'enseignants, formateurs ou inspecteurs de s'inscrire en M2 Meef, mention Pratique et ingénierie de la formation, parcours **Conception Intervention et recherche en Education et Formation (CIREF)**. Cette inscription permet également de bénéficier d'une dispense d'unités d'enseignement (UE) du M2 par la validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) ou la validation d'études supérieures (VES) pour les titulaires d'un diplôme de niveau master.

Ce document précise les étapes du processus d'inscription ainsi que les enseignements suivis et les travaux réalisés en M2 Ciref dans le cadre de ce partenariat entre l'Inspé et le Rectorat de l'académie de Reims.

Vous pouvez découvrir le parcours de master CIREF à l'adresse suivante : <https://www.univ-reims.fr/inspe/formation/master-meef/master-meef-mention-pif/parcours-ciref/parcours-ciref,26950,44011.html>

1) La demande de VAPP ou de VES :

Les titulaires d'un diplôme de Bac+3 pourront demander **dans le cadre de la VAPP** la dispense de l'année de M1 et de certaines UE de M2. La demande de VAPP (validation des acquis professionnels et personnels) peut se faire **tout au long de l'année**. Cette **demande** doit impérativement être faite **au plus tard le 5 mai de l'année de candidature**.

Les candidats peuvent se rapprocher d'un conseiller en validation des acquis, pour obtenir le dossier de demande de VAPP dès maintenant : vae@univ-reims.fr

Les titulaires d'un Bac+4 ou Bac+5 pourront **candidater directement à l'entrée en M2**. La demande de dispense d'UE de M2 CIREF se fera en début d'année de M2 auprès de l'Inspé dans le cadre d'une **VES (validation d'études supérieures)**. C'est à l'étudiant-e de faire la demande de dispense de certaines UE auprès de la gestionnaire de scolarité du M2 : inspe-scol2@univ-reims.fr.

Les **UE dont la dispense pourra être demandée** par VAPP ou VES sont les suivantes :

- ✚ Pour les enseignants, formateurs et autres personnels ayant une expérience significative dans l'enseignement ou la formation : UE 33 et UE 42 « Professionnalisation et expériences ».
- ✚ Pour les personnels ayant une activité d'ingénierie de formation : UE 32 « La formation d'adultes : ingénierie, pratiques et environnements de travail », UE 33 et UE 42 « Professionnalisation et expériences »
- ✚ Pour les inspecteurs : UE 31, 32, 33, 41, 42 (seules les UE de Formation à et par la recherche composeront le parcours de formation des inspecteurs).

Pour les personnels n'ayant pas d'expérience professionnelle dans l'enseignement, l'éducation ou la formation, une individualisation du parcours de formation pourra être mise en place.

Plus d'informations sur la VAPP: <https://www.univ-reims.fr/inspe/formation/candidatures-inscriptions/validation-des-acquis/validation-des-acquis,26953,44015.html>

2) La candidature individuelle d'entrée en M2 CIREF à l'Urca-Inspé :

L'entrée en M2 fait l'objet d'une **candidature individuelle** qui est à saisir en ligne sur le site de l'Inspé de l'académie de Reims après création d'un compte sur l'**application e-candidat**.

Créer un **compte e-candidat** : <https://www.univ-reims.fr/inspe/formation/candidatures-inscriptions/ecandidat-guide-du-candidat/aide-ecandidat,26955,44017.html>

Les dates de début et fin de candidature en M2 sont précisées sur cette page : <https://www.univ-reims.fr/inspe/formation/candidatures-inscriptions/candidatures-inscriptions,26898,43948.html>

Le **dossier de candidature** sur e-candidat comportera une **lettre de motivation** accompagnée **impérativement** de la présentation d'un **premier projet de recherche** (texte de 2 à 4 pages) mettant en évidence :

- **Le thème de recherche envisagé,**
- **Quelques mots clés,**
- **L'exposé des motifs** (raisons pour lesquelles le candidat souhaite effectuer une recherche sur le thème choisi, éventuellement, le lien entre ce projet et un travail antérieur),
- **Les lectures ou les concepts sur lesquels s'appuie votre première réflexion,**
- **Deux ou trois questions ou hypothèses de recherche initiales.**

3) L'action du PrAF d'inscription en Master Meef parcours CIREF :

L'inscription à ce module permettra le remboursement par le Rectorat des frais d'inscription administrative à l'Université de Reims. Ces frais seront préalablement réglés par l'étudiant-e dans le cadre d'une **inscription individuelle** à l'URCA auprès de l'Inspé (environ 250 euros). Chaque année 10 candidatures maximum de personnels de l'académie, en parcours CIREF ou en parcours le-Fun, seront

retenues et financées par le Rectorat. En dehors de ces 10 places du dispositif du PrAF, l'inscription au master 2 CIREF reste tout à fait possible dans le cadre d'une candidature individuelle. Pour plus de renseignements, contactez le service formation continue de l'Inspé : inspe-formation.continue@univ-reims.fr

4) La formation en M2 Meef, parcours CIREF :

Les **modalités d'enseignement** sont intégralement à distance à partir de la rentrée 2025 :

- **Cours du soir à domicile en visio** (les jeudi et vendredi soir).
- **Travaux dirigés en EAD** (réalisés en autonomie avec la plateforme Moodle de l'URCA).
- **Accompagnement individualisé en direction de mémoire** (à distance ou en présentiel en fonction des situations individuelles et des domaines d'expertise des enseignants-chercheurs).

5) Contacts :

- Anne Glaudel, maître de conférences, responsable de la mention PIF et responsable du parcours Ciref à l'Inspé : anne.glaudel@univ-reims.fr
- Pascale Fourtemberg, conseillère en ingénierie de la formation à l'école académique de la formation continue de Reims : pascale.fourtemberg@ac-reims.fr

Une **réunion d'information** en visioconférence est organisée au sujet de cette diplomation en Master « Pratiques et ingénierie de la formation » et plus particulièrement en parcours CIREF lors de **la journée portes ouvertes de l'URCA en janvier-février chaque année.**
Pour connaître sa date et son organisation consultez cette page :
<https://www.univ-reims.fr/inspe/>